

Pour diffusion immédiate  
Le 12 juin 2006

n° 06-136

## **Nouvelle cour de justice communautaire : une approche préventive et intégrée**

WHITEHORSE — Le ministre de la Justice, M. John Edzerza, a annoncé l'adoption d'une approche thérapeutique innovatrice pour le traitement et la prévention des toxicomanies à l'origine des crimes et des récidives.

La cour de justice communautaire est le fruit de la collaboration entre les ministères de la Justice et de la Santé et des Affaires sociales, la GRC et divers organismes non gouvernementaux. La cour permettra aux délinquants souffrant d'une dépendance, d'un trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale ou d'une maladie mentale de recevoir le traitement dont ils ont besoin.

« Les personnes souffrant d'un trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale, d'une dépendance ou d'une maladie mentale sont souvent exposées à la persécution et, en retour, ont tendance à persécuter les autres », a dit M. Edzerza. « Pour réaliser de véritables progrès sur le plan de la prévention, nous devons aborder cette relation de manière globale. »

Les contrevenants qui correspondent à certains critères prédéterminés et qui plaident coupable seront admissibles à la cour de justice communautaire. Ils feront l'objet d'un suivi régulier de la part d'un intervenant en toxicomanie et devront se rapporter régulièrement au tribunal durant les procédures judiciaires. À la fin du processus d'évaluation, un rapport établissant les besoins du contrevenant en matière de traitement sera rédigé en vue de la détermination de la peine. La peine peut inclure un traitement ordonné par la cour ou une période de surveillance étroite dans la collectivité.

La cour de justice communautaire sera composée de représentants du gouvernement, de la GRC, de la Couronne et de la magistrature, de la Fetal Alcohol Syndrome Society of Yukon (FASSY), le Committee on Abuse in Residential Schools (comité portant sur les mauvais traitements infligés aux élèves des pensionnats fédéraux), l'aide juridique et le Conseil des Premières nations du Yukon.

« Nous sommes très heureux que ce programme puisse être adapté aux capacités de chacun », a dit la directrice générale de la FASSY, M<sup>me</sup> Judy Pakozdy.

« La cour de justice communautaire fera appel à la participation de la collectivité afin d'aider les contrevenants », a dit M. Edzerza. « Aucun ministère ou organisme ne peut venir seul à bout de ce problème complexe. »

La cour de justice communautaire avait été mentionnée dans le Plan de lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie et comptait parmi les recommandations formulées par le public lors des consultations sur les services correctionnels.

Le gouvernement du Yukon a affecté 300 000 \$ du budget 2006-2007 au démarrage de ce programme.

-30-

Renseignements :

Peter Carr  
Conseiller en communications  
Conseil des ministres  
(867) 667-8688  
[Peter.Carr@gov.yk.ca](mailto:Peter.Carr@gov.yk.ca)

Dan Cable  
Directeur  
Politiques et communications  
(867) 667-3508  
[Dan.Cable@gov.yk.ca](mailto:Dan.Cable@gov.yk.ca)